



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 30 mars 2023

#### **VENDREDI SAINT**

##### **Fermeture des commerces en Moselle le Vendredi Saint 7 avril 2023**

En application de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2023, les commerces seront fermés dans toutes les communes de la Moselle, le Vendredi Saint, 7 avril 2023, sauf dérogations énumérées ci-après.

Les dérogations permanentes prévues par l'arrêté préfectoral du 28 mai 2015 sont maintenues et concernent les boulangers, les pâtisseries et les glaciers, les débits de tabac, de journaux, les magasins de fleurs naturelles, les commerces de souvenirs et de produits artisanaux locaux, les commerces d'artisanat d'art et les galeries d'art, les brocanteurs, antiquaires et bouquinistes, les loueurs de véhicules et de cycles, les stations services et services de dépannage d'urgence, les cybercafés, les sandwicheries et commerces de restauration à emporter.

Les magasins d'alimentation générale d'une superficie de vente inférieure ou égale à 200 m<sup>2</sup>, les exploitants de salon de coiffure et les marchés de denrées alimentaires, fleurs et produits manufacturés sont autorisés à ouvrir jusqu'à 13 heures.

Cette décision prise sur le fondement de l'article L 3134-14 du code du travail s'impose à l'accord collectif déterminant la date de la journée de solidarité. Il ne peut donc y être dérogé.

Les professions réglementées au titre de l'article L 3134-10 du code du travail (dont notamment les activités de restauration, d'hôtellerie et de débits de boissons...) ne sont pas concernées : leur ouverture est régie par celle des jours ordinaires.

**– Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations –**

#### **Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle